



ASSEMBLÉE DES RÉGIONS D'EUROPE
ASSEMBLY OF EUROPEAN REGIONS
VERSAMMLUNG DER REGIONEN EUROPAS
ASAMBLEA DE LAS REGIONES DE EUROPA
ASSEMBLEA DELLE REGIONI D'EUROPA

Communiqué de presse

Le Parlement européen dénie aux régions le recours direct devant la Cour européenne de justice

Strasbourg, le 17 janvier 2003

Lors de sa session plénière le 14 janvier dernier, le Parlement européen a adopté le Rapport Napolitano sur le rôle des pouvoirs régionaux et locaux en Europe que ceux-ci considèrent comme un pas positif vers le renforcement de leur rôle dans l'architecture européenne. En ce qui concerne la subsidiarité, ce rapport ne répond cependant pas à leurs attentes.

Toutefois, le Parlement a bloqué par 268 voix contre 235 les propositions visant à donner aux régions et aux collectivités locales la possibilité d'un recours direct à la Cour européenne de justice, dans le cas où elles considèrent que leurs droits et prérogatives ont été enfreints par les lois communautaires.

Avec ce vote très serré, le Parlement européen s'oppose à l'une des recommandations majeures de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), soutenue par la Commission institutionnelle du Parlement, qui demande à ce que ce droit soit inscrit dans le traité constitutionnel actuellement préparé par la Convention.

L'amendement au Rapport sur le rôle des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe a été introduit par Mendez de Vigo et appuyé par les députés allemands Joachim Wuermeling et Ursula Schleicher, tout comme par l'italien Guido Bodrato, au nom du Groupe PPE-DE. Il permet aux régions d'aller devant la Cour, seulement avec sous l'autorité de leur Etat et dans le respect de leur Constitution et de leur législation nationale.

La décision du Parlement reflète les préoccupations du gouvernement espagnol, fortement opposé à ce que ses régions et communautés autonomes aient un accès direct aux Institutions européennes. Il y a eu également quelques oppositions de la part de la Commission européenne exprimées lors du débat avec Commissaire Michel Barnier.

M. Peter Straub, Vice-Président de l'ARE, Président du Parlement du Baden-Württemberg (D) a exprimé sa consternation et préoccupation face à cette décision qu'il a décrite comme un important revirement face aux efforts vers la construction d'une Union européenne plus démocratique, qui devrait être ancrée dans les régions et basé sur l'implication, la participation et la reconnaissance des régions et des autorités locales. M. Peter Straub espère cependant que cette décision ne déterminera à l'avance les discussions la délibération au sein de la Convention laquelle, selon lui, aura sûrement une vision plus constructive et plus démocratique de l'Europe.

Contact: Klaus Klipp, Secrétaire Général, Tél. : + 33 3 88 22 07 07